

# MÉMO POUR LES CANDIDATS ADMISSIBLES

## AU CONCOURS DE PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ 2019

**Épreuves d'admission** : du 23 mai au 5 juillet 2019 (selon discipline)

**Résultats d'admission** : le 5 juillet 2019 au plus tard sur [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr)

Si vous êtes déclaré(e) admis(e) à un concours du 2<sup>nd</sup> degré, vous serez simultanément informé(e) de votre académie d'affectation.

**SI ET SEULEMENT SI VOUS ÊTES AFFECTÉ(E) DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,  
VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT :**



1. **PROCÉDER À LA SAISIE DE VOS VŒUX D'AFFECTATION POUR VOTRE ANNÉE DE STAGE** **DU MARDI 9 AU JEUDI 11 JUILLET 2019 A 12H00** sur ORIANEE, via le site [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr), vignette "concours 2nd degré 2019".

Un SMS vous avertira de l'ouverture de l'application ORIANEE



2. **CONSTITUER VOTRE DOSSIER** : retrouvez toutes les modalités sur [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr), vignette "concours 2nd degré 2019"

### ENSUITE :



1. **VOUS SEREZ AFFECTÉ(E) EN TANT QU'ENSEIGNANT(E) DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ OU CONSEILLER(E) PRINCIPAL(E) D'ÉDUCATION**, sur un poste à mi-temps avec alternance en formation à l'ESPÉ ou à temps complet selon la règle générale d'affectation des stagiaires, qui tient compte prioritairement :

- du rang de classement au concours,
- des vœux d'affectation.
- de la situation familiale



2. **LES RÉSULTATS D'AFFECTATION VOUS SERONT COMMUNIQUÉS PAR COURRIEL AU PLUS TARD** **LE MARDI 16 JUILLET 2019.**

Votre nomination en tant que stagiaire prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

3. **VOUS SEREZ INVITÉ(E) PAR COURRIER À PARTICIPER AUX JOURNÉES D'ACCUEIL DES CPE ET PROFESSEUR(E)S STAGIAIRES** qui se dérouleront **dès le mardi 27 août 2019**, réservez ces dates.

